



Le 8 novembre 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 5 octobre 2016 censure l'intervention de Gérard Quinet au point I-7 concernant les échanges de terrains. Échanges effectués au détriment des finances de la commune.

Même si je n'approuve pas toutes les idées politiques de Gérard Quinet. Je n'accepte pas au titre de la liberté d'expression que des conseillers municipaux puissent être censurés par des méthodes portant atteinte aux droits de l'homme et du citoyen et principalement des droits fondamentaux des élus de l'opposition !!!

Toutes les synthèses et tous les comptes rendus des conseils municipaux sont établis sous le contrôle de Mme Élisabeth Derche, en tant que secrétaire de séance de tous les C.M.

Il faut savoir qu'aucune diffusion ne peut se faire sans que le Maire ait validé sa publication.

Mme Derche et Mme Degrandsart sont trésorières et responsables de la section du parti socialiste de Petite-Forêt. Mme Degrandsart est la concubine de Mr Alain Traisnel au cœur des débats actuels, et passés, des terrains du collègue.

Les débats tronqués et mystifiés dans le compte rendu au point I-7.

La durée d'intervention de Mr Gérard Quinet a duré 6 min 38 s.

Dans le compte rendu, il n'en reste rien !!!

Tronqué aussi l'intervention de Mr Lamri, conseiller municipal du groupe socialiste.

Le scandale DES TRANSACTIONS SE TROUVE dans la réponse faite à Gérard Quinet, par Mr Lamri.

Mr Quinet demande pourquoi ne pas acheter directement la parcelle AL 440 aux conjoints Traisnel ?

La réponse de Mr Lamri est de taille :

Nous n'allons pas acheter la parcelle AL 440 si on n'en a pas besoin. Cet achat est l'affaire la Sté CREER PROMOTION !!!

La valeur de ce terrain dans l'échange est de 60 000 € réduisant de la sorte le montant de la valeur des terrains appartenant à la commune !

Mr le Maire avait déjà répondu à Gérard Quinet :

Les consorts Traisnel ne veulent pas nous vendre la parcelle ?!

On est devant une tromperie inacceptable !!!

Pourquoi faire acheter cette parcelle par CREER PROMOTION pour un montant de 60 000 € ?

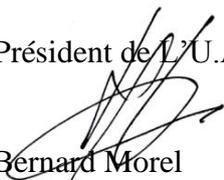
La commune aurait payé cette même transaction aux consorts Traisnel pour un montant identique de 60 000 € !

La Sté CREER PROMOTION aurait payé, quant à elle, à la commune pour l'ensemble des parcelles : 134 273 €.

Il serait bon que les deux oppositions demandent des comptes au Maire !

Voir le lien suivant :

Président de l'U.A.D.E.P.F



Bernard Morel